S, I, A, H, V, Y

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil vingt-trois, le Quatorze décembre à 19H10, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée

de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y), régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du

Syndicat, à la salle de la Croix de Pars, 20 chemin du Stade, sous la

Séance du 14 décembre 2023

Communes de :

Pollionnav

Yzeron

Brindas Grézieu-la-Varenne

Sainte-Consorce Vaugneray

Date d'envoi: 8 décembre 2023

Nombres de membres Titulaires en exercice: 15

Présents: 12 Votants: 13

Membres Titulaires Présents: Mme Agnès NÉLIAS MM Bernard BALESTIÉ Loïc BARBERAT, Safi BOUKACEM, Henri COQUARD, Jean-Claude CORBIN Bertrand DUPRÉ Stéphane GILLET, Jean-Pierre GOY, Guy LHOPITAL, Marc

ZIOLKOWSKI.

Membres suppléants : Mme Sylvie PETER

Date de la convocation: 8 décembre 2023

Excusés: Jean-Marc CHAPPAZ Bertrand GAULÉ, Frédéric JEAN, Yoann

TRICAULT.

Pouvoir: Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN

présidence de Monsieur Safi BOUKACEM, Président.

Objet: Actualisation de la redevance d'assainissement collectif du SIAHVY à compter du 1er janvier 2024

------ N° 2023-54

Vu le Code Général des Collectivité des territoriales et notamment par les articles R,2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 2023-30 en date du 24 mai 2023 du Comité syndical fixant le montant de la redevance assainissement collectif à compter du 1er juillet 2023,

Vu l'avis de la commission finances en date du 26 octobre 2023,

Considérant la nécessité pour le SIAHVY de maintenir son équilibre financier afin de poursuivre le renouvellement des réseaux publics d'assainissement collectif d'eaux usées eu égard à la conjoncture économique,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical après en avoir délibéré par

13 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20231214-DEL-2023-54-DE Date de télétransmission : 15/12/2023 Date de réception préfecture : 15/12/2023

- FIXE pour la part revenant au Syndicat, les tarifs de la redevance d'assainissement collectif à :
 - Part Variable du Syndicat : 1,53 euros H.T. par mètre-cube, à compter du 1er janvier 2024;
 - ➤ Part Fixe du Syndicat : 31,50 euros H.T. par an payable semestriellement, soit 15,75 euros H.T. /abonnement semestriel, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- ♦ DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, sur l'ensemble des communes membres du Syndicat,
- DIT que le SIAHVY transmettra chaque année au Délégataire la notification du tarif du Syndicat,
- ♦ CHARGE le Délégataire SUEZ Eau France d'appliquer cette délibération auprès des usagers concernés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois susdits

Le Secrétaire de séance, Jean-Claude CORBIN

Certifiée conforme compte tenu de la publication sur le site internet www.siahvg-siahvy.fr le 15/12/2023

De la transmission en préfecture le 15/12/2023

Le Président, Safi BOUKACEM

> Accusé de réception en préfecture 069-256900127-20231214-DEL-2023-54-DE Date de télétransmission : 15/12/2023 Date de réception préfecture : 15/12/2023